LIVRET D'ACCUEIL

GROUPE GODET

Votre livret d’accueil

Préambule

Vous venez d’être recruté (e), et nous sommes heureux de vous accueillir.

Ce livret d’accueil est destiné à vous accompagner dans votre intégration et la découverte de votre nouvel environnement professionnel.

Vous y trouverez les informations nécessaires à vos premiers jours parmi nous ainsi qu’une présentation générale de l’entreprise.

Nous vous souhaitons la bienvenue !

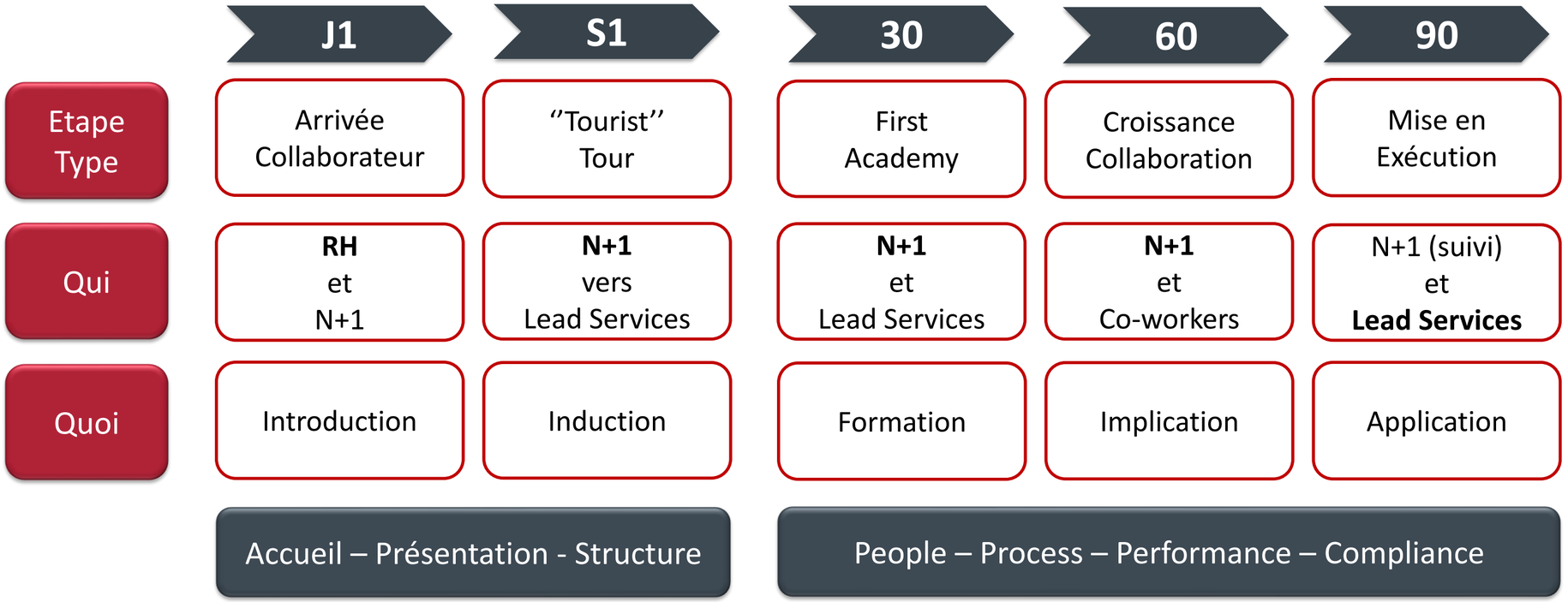
A VOTRE ECOUTE

L’objectif de ce livret est de répondre à vos questions du quotidien.

Il vous indique également les personnes pouvant répondre aux questions complémentaires que vous pourriez avoir.

Process d’intégration

Accompagnement du collaborateur



Faciliter l’intégration

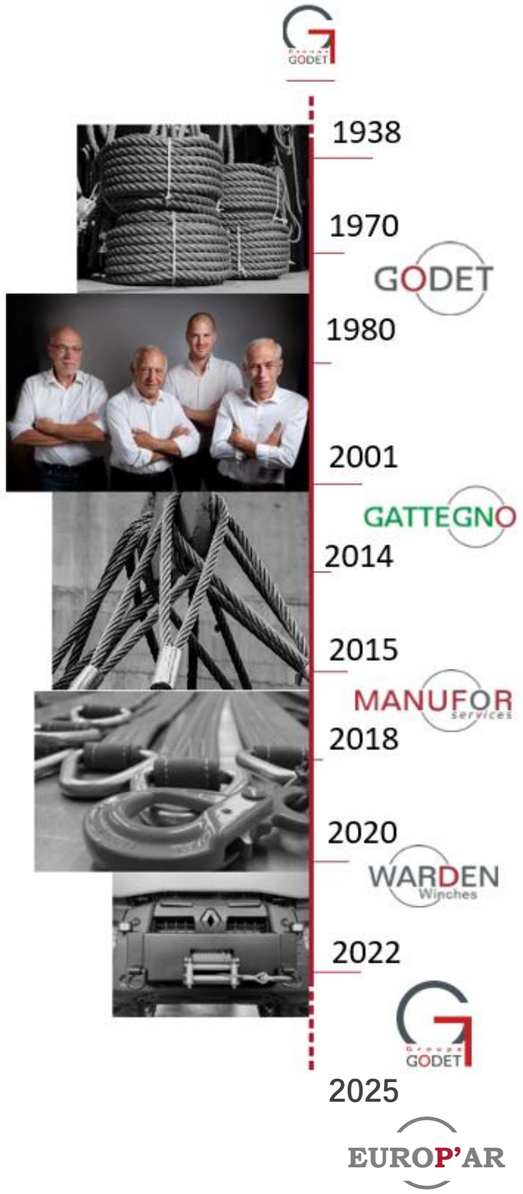
Nous accueillons nos nouveaux collaborateurs dans une série d’étapes permettant une intégration rapide et un suivi de l’adaptation au rôle et responsabilités définis.

Présentation Générale

GROUPE GODET

Qui Sommes-nous… Notre Histoire

https://www.groupe-godet.fr/



Notre Histoire

Depuis 86 ans, nous développons constamment notre offre multi-spécialiste pour fournir la meilleure solution et un service technique adapté aux activités de nos clients. Nous nous adaptons à l'évolution des besoins et des marchés de nos clients dans un environnement de qualité et de sécurité, en France et à l'international.

Nos capacités de fabrication



- Selongey (21) – Production et Commerce

Cordes, Arrimage, Sangles, Marquage, Elingues, Câbles & Chaînes, Spéciaux…

- HQ - Roissy-en-France (95) – Fabrication, Maintenance, Commerce et Magasin

Câbles, Chaînes, Palans, Treuils, Systèmes de Levage, EPI, Hydraulique, Accessoires & Showroom…
+ Activité Contrôle, Location & Réparation

- Saint-Ouen-L'Aumône (95) – Production

Serre-Câbles & Tirage, Systèmes de Roulage, Soudage & Production sur Mesure…

Nos héritages



>5K Customers

>15K Products

>500 Partners

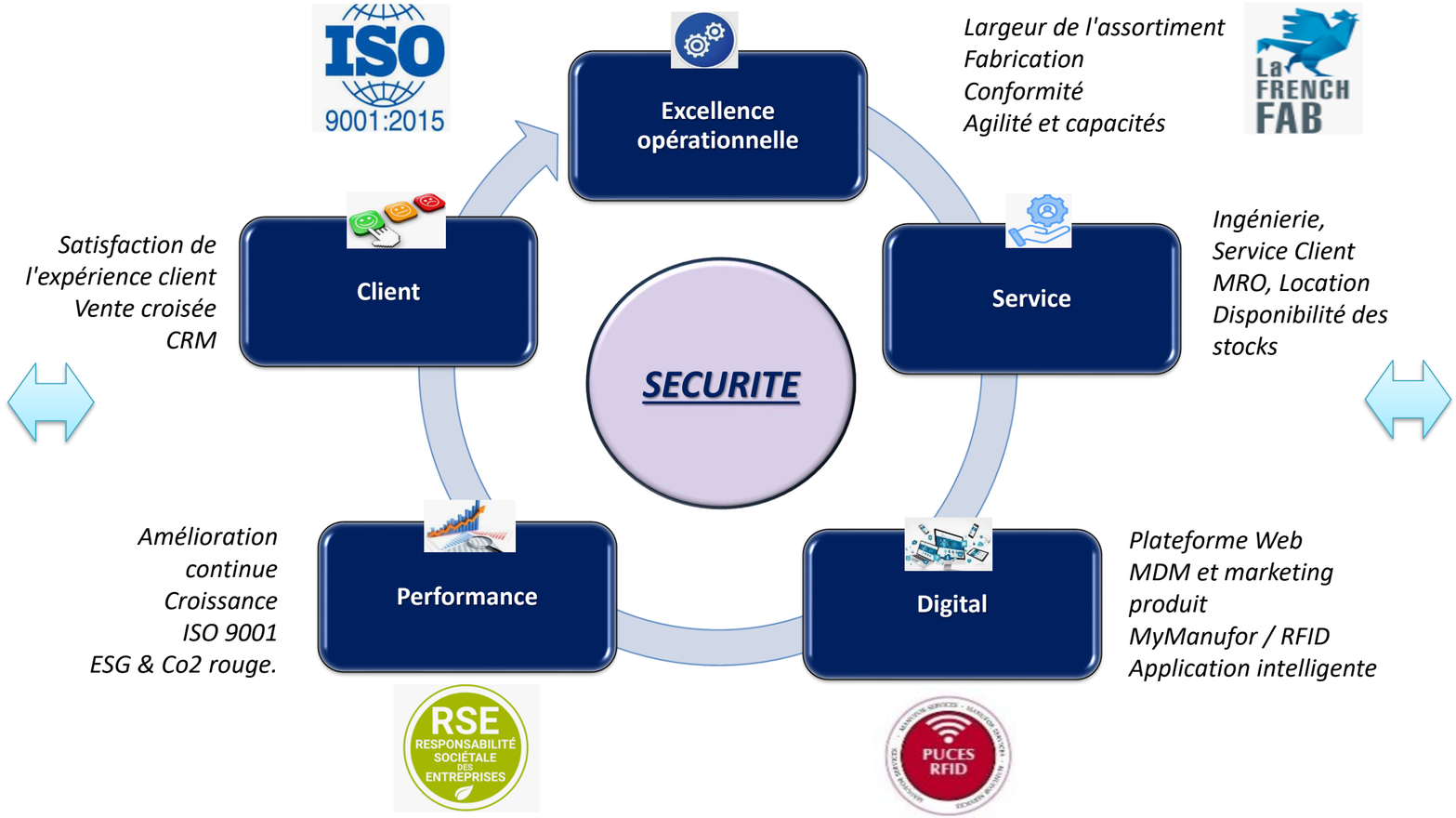
3 Mfg Plants

~120 FTEs

> +9% YOY

En septembre 2024, nous avons engagés un plan de transformation du modèle stratégique opérationnel pour répondre aux nouvelles exigences et prendre de l'avance sur les évolutions de marchés

Engager une nouvelle transformation du modèle stratégique opérationnel



Amélioration continue et agilité grâce à la vitalité des produits, des solutions et technologies personnalisées, des acquisitions de compétences

Une Transformation Continue pour toujours plus d'Agilité !

Une entreprise multisite…

Un héritage industriel prêt à relever les défis de demain !

Roissy-en-France

- Début 2020, notre siège social de Paris déménage sur le site rénové de Roissy-en-France.
- La société Manufor Services, multi-spécialiste en location et réparation, s'y installe également.
- Ce site d'une superficie totale de 4500 m2 doit permettre au Groupe Godet de répondre aux exigences du modèle d'entreprise des ETI.
- Notre bureau d'études développe et fabrique des treuils spéciaux sous la marque Warden Winches.

Selongey

- Cœur historique de la société Godet depuis 2007, le site regroupe nos principales activités de production.
- D'une superficie de 11000 m2 répartie en 3 bâtiments, plus de 2 millions d'euros y ont été investis entre 2023 et 2025 en rénovation et amélioration de l'outil de production.
- Le site a vocation à devenir la vitrine de l'excellence et du savoir faire du Groupe à travers la Godet Academy.

Saint-Ouen L'Aumône

- Evoluant sur un marché technique de niche, la société industrielle Gattegno rejoint le Groupe en 2014, avant son intégration complète à l'été 2022.
- Ces 1300 m2 dédiés à la production font l'objet d'investissements constants avec le développement d'automates de production uniques en collaboration avec le Lycée Jean Perrin de Saint-Ouen l'Aumône.
- Ce partenariat obtient le trophée CRAMIF en 2010 et le prix Technologique du Val d'Oise en 2014.

Groupe GODET

Ethique

Principes et Valeurs

L’intégrité,
L’éthique,
La responsabilité sociétale,
La curiosité,
La loyauté,
La collaboration,
Le respect de la personne,
La transparence,
La lutte contre la corruption et contre la concurrence déloyale,

Constituent des valeurs fondamentales du Groupe Godet dans la conduite des affaires.

01

Code de conduite anti-corruption

Le Groupe Godet s'engage à maintenir les plus hauts standards d'intégrité et d'éthique dans ses activités. Les collaborateurs doivent se conformer à ce code.

02

Charte éthique

La Charte éthique définit les principes et valeurs auxquels la société Groupe Godet adhère et qui doivent guider chaque collaborateur du Groupe dans la pratique quotidienne de son métier.

03

Charte de référence en matière de harcèlement et violence au travail

L’organisation de l’entreprise vise à éviter le harcèlement et la violence au travail. Dans l’hypothèse où de tels agissements seraient néanmoins relevés, des mesures et sanctions sont prévues afin de les faire cesser dans les plus brefs délais.

04

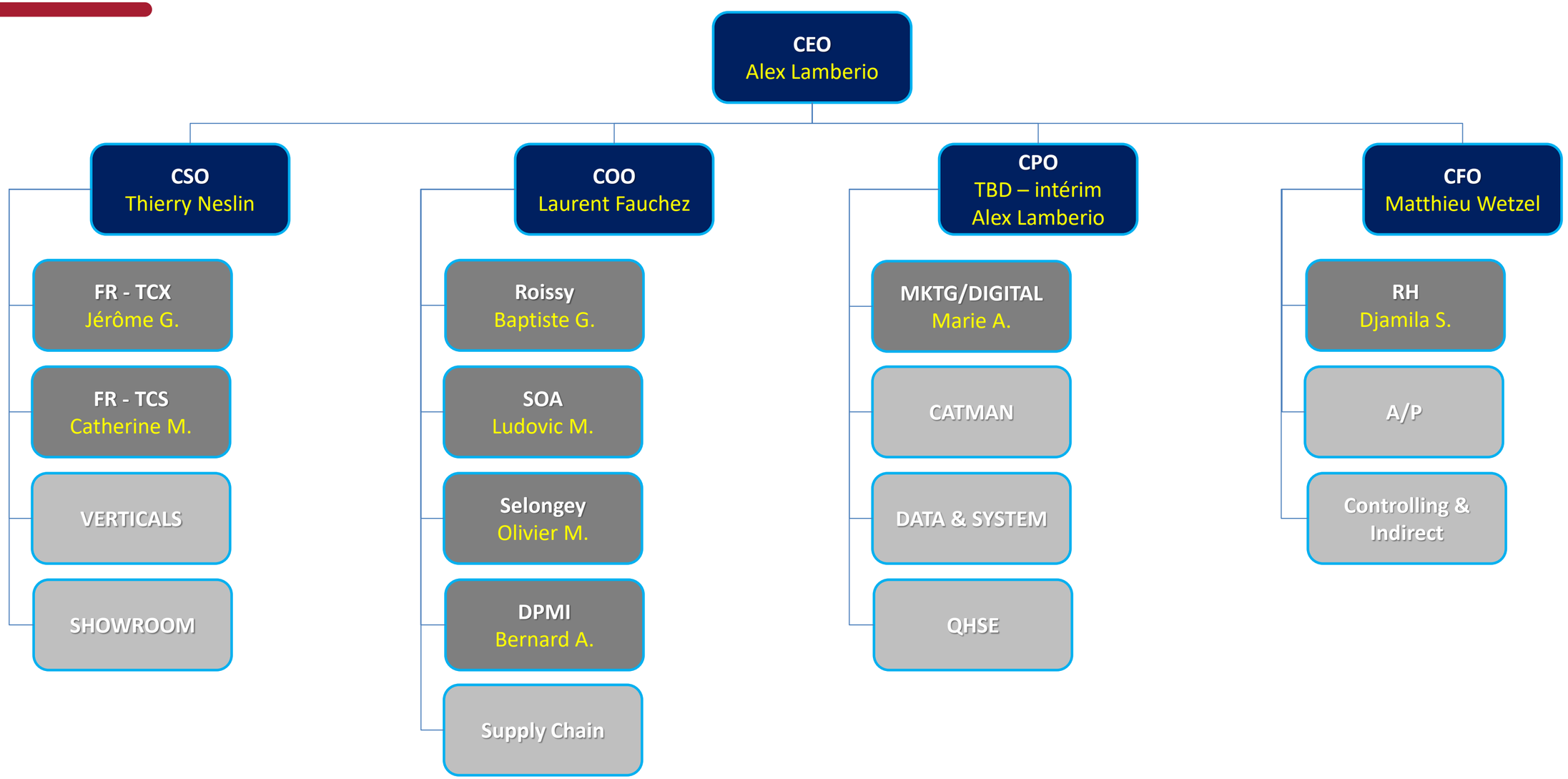
Responsabilité Sociétale des Entreprises

Le Groupe Godet s’est engagé dans une politique guidée par la Responsabilité Sociétale des Entreprises. L’entreprise compte sur ces valeurs fortes pour avoir un impact positif dans son environnement socio-économique.

Groupe GODET

Comité de Direction Groupe Godet

Organigramme Opérationnel - ManCom



CEO : Chief Executive Officer CSO : Chief Sales Officer COO : Chief Operation Officer CPO : Chief Product Officer CFO : Chief Financial Officer

Contacts Utiles

Directeur de Site & Responsables Adjoints

Baptiste GRENOT
Directeur Roissy-en-France

Olivier BENOIT – Resp. Technique Exploitation
Saïd KACI – Resp. Adjoint Atelier
Christophe THIEBAUD – Resp. Showroom

Olivier MONTAUSIER
Directeur Selongey

Hafid KELKOUL – Resp. Production
Petra WEISS – Resp. Achats
Valérie VIEILLARD – Resp. Logistique
Jérôme NOIROT – Resp. Maintenance

Ludovic MERVILLE
Directeur Saint-Ouen L'Aumône

Fabrice LE BOLLOCH – Chef Atelier
Frédéric PIMPAO – Commercial Sédentaire

Contacts Utiles

Commerce



Thierry NESLIN - Directeur Commercial



Jérôme GUILLEMAIN - Directeur des Ventes



Catherine MARTIN - Directrice Administration des Ventes

Cadre de vie au travail

Horaires par site

Roissy-en-France

Horaires Ateliers :

- Lundi au jeudi : 8h-12h et 13h-17h
- Vendredi : 8h-12h et 13h-16h

Horaires Bureaux :

- Lundi au jeudi : 8h-12h et 13h-17h
- Vendredi : 8h-12h et 13h-16h

Selongey

Horaires Ateliers :

- Lundi au vendredi : 7h30-12h et 13h-15h30.

Horaires Bureaux :

- Lundi au jeudi : 8h-12h et 13h-17h
- Vendredi : 8h-12h et 13h-16h

Saint-Ouen L'Aumône

Horaires Ateliers :

- Lundi au vendredi : 7h25-12h et 12h45-15h10.

Horaires Bureaux :

- Lundi au jeudi : 8h30-12h30 et 13h30-17h30
- Vendredi : 8h30-12h30 et 13h30-16h30

Cadre de vie au travail

Accès aux sites de l’entreprise

Roissy-en-France

- Lignes de bus 43 – arrêts 277 rue de la Belle Etoile. Accès via RER B jusqu’à Roissy Parc des Expositions puis bus.
- RER B arrêt Parc des Expositions + bus 39 (exemple) pour rejoindre la rue de la Belle-Étoile
- Parking de 70 places. Accès Autoroutes A1-A3 sortie Aéroport Charles de Gaulle / ZI Paris Nord 2

Saint-Ouen L’Aumône

- Ligne de bus 1228 / 1241 / 1317 / 95-03B / 1232
- Arrêts : Avenue de la Mare (~3 min à pied), Équerre ou Marcel Dassault (~6 min), Les Béthunes (~1 min)
- Transilien H/RER C - Gare de Saint-Ouen-l’Aumône Liesse
- Parking de 17 places. Autoroute A15 et Nationale 184 sortie Saint-Ouen L’Aumône ZI Des Béthunes.

Selongey

- Ligne 102 Dijon-Selongey – Car Mobigo 21 – arrêt Gare - Selongey.
- Parking de 80 places. Accès Route de la Gare, Selongey.

Restauration et Vestiaires

Equipements par site





Roissy-en-France

2 salles de restauration :

- 1 au RDC équipée de 2 micro-ondes + 2 réfrigérateurs + 1 machine à café
- 1 au 1er étage équipée de 2 micro-ondes + 2 réfrigérateurs + 1 four + 2 plaques de cuisson + machines à café, bouilloire.
- 3 fontaines à eau : 1 au RdC/1er/2ème.

Vestiaires :

- 1 vestiaire hommes avec 33 casiers
- 1 vestiaire femmes avec 2 casiers
- 1 douche.
- 13 toilettes réparties sur le site.

Selongey

- 1 salle de restauration équipée de 2 frigos, 4 micro-ondes + 1 four + 4 plaques chauffantes + 6 cafetières + 2 bouilloires.
- 2 fontaines à eau.

Vestiaires :

- 1 vestiaire hommes avec 40 casiers
- 1 vestiaire femmes avec 12 casiers

Saint-Ouen L'Aumône

- 1 salle de restauration au RDC équipée de 3 micro-ondes + 1 réfrigérateur + 2 machines à café.
- 1 fontaine à eau au RdC.

Vestiaires :

- 1 vestiaire hommes avec 17 casiers à cadenas.
- 1 vestiaire femmes avec 2 casiers à cadenas.
- 1 douche.
- 2 toilettes RDC + 2 toilettes 1er étage.

Qualité de Vie et Conditions de Travail

Respect des procédures internes, des règles de sécurité, des locaux et du matériel

- Disposition du règlement intérieur pour l'organisation du travail et la sécurité interne à l'entreprise
- Référent QHSE Qualité Hygiène Sécurité et Environnement et Référent Santé-Sécurité au Travail
- Salariés SST Sauveteur Secouriste du Travail
- Respect des locaux et du matériel : Ils doivent être conservés en bon état.
- Les locaux et le matériel de l'entreprise doivent être utilisés dans le cadre professionnel.
- Equipements de Protection Individuels obligatoires – Fiches de Postes Machines
- Contrôles internes et bonnes pratiques : Prévention – Sécurité – Bien être au travail
- Les procédures internes d'exploitation et de fonctionnement doivent être appliquées.
- Les chartes en vigueur au sein de l'entreprise doivent être respectées.
- Ne prenez jamais de risque.

Groupe GODET

Santé et Sécurité

Obligations et Prévention

L’entreprise dispose d’un Dossier Sécurité pour chacun de ces établissements.
Ce dossier est constitué des documents permettant d’assurer un environnement de travail sain et sur pour chacun des ces collaborateurs :

- DUERP : Document Unique d’Evaluation des Risques Professionnels
- Programme d’Actions de Prévention
- C2P : Compte Professionnel de Prévention - seuils règlementaires non atteints
- Formations
- Actions de Sensibilisation
- Vérifications Périodiques
- Dotation des Equipements de Protection Individuel
- Suivi médecine du travail et aptitude médical
- Prévention des accidents du travail
- Fiches de sécurité des postes machines
- Consignes de sécurité, notes de services

Accidents corporels et matériels

Conduite à tenir en cas d’accident



En cas de blessures, faites appel à la personne la plus proche et à la personne désignée pour dispenser les premiers soins.



Ne paniquez pas. Pensez à supprimer le risque s’il persiste et sans vous mettre en danger.



Contactez le Sauveteur Secouriste au Travail présent dans votre équipe.



Ne bougez pas le blessé et protégez-le de risques éventuels.



Alertez ou faites alerter les secours : le 112 depuis un téléphone portable, le 15 pour le SAMU.

Consignes Incendie

Procédures d’alerte et de première intervention



Donnez l’alerte et/ou déclencher l’alarme



Appelez le 18 ou le 112 et suivre les consignes qui vous sont données. Attendez l’accord des pompiers avant de raccrocher



Sortez des locaux sans délai et dans le calme en suivant les consignes d’évacuation



Assurez-vous que tous les occupants proches évacuent en même temps que vous



Si possible, éteignez le feu sans mettre votre vie en danger
Ne jamais essayer d’éteindre un feu de gaz (gaz naturel, butane, propane, etc.)

En cas d’empêchement d’évacuation

- Eloignez-vous du feu en fermant toutes les portes sur votre trajet sans les verrouiller.
- Essayez de vous abriter si possible dans une pièce comportant une arrivée d’eau.
- Bouchez tous les interstices avec des serviettes mouillées.
- Mouillez la porte.
- Allongez-vous sur le sol pour respirer le plus longtemps possible de l’air frais.
- Placez un tissu mouillé devant le nez et la bouche.

Utilisation des extincteurs

- Respectez une distance d’au moins 3 mètres pour un extincteur à poudre et d’au moins 1 mètre pour un extincteur à mousse.
- Dirigez le jet d’extinction vers la base des flammes, jamais sur une fuite de gaz !
- En cas d’échec des moyens de première intervention, refermez la porte et les fenêtres de la pièce où se trouve l’incendie si elles sont accessibles sans risque, et évacuez les lieux en fermant toutes les portes sur le trajet sans les verrouiller.

Groupe GODET

Cadre Juridique

GROUPE GODET

Convention Collective

Métallurgie
IDCC : 3248

Tous les salariés de l'entreprise liés par un contrat de travail sont concernés par la convention collective qui s'applique à l'entreprise.

La convention collective permet de prendre en compte les spécificités de la profession, de l’entreprise ou encore du secteur géographique auxquels elle s’applique.

Elle aborde entre autres les thèmes de la rémunération, de la classification des emplois ou encore de la prévoyance.

Le service des Ressources Humaines se tient à disposition pour toutes questions relatives à notre convention.

Réforme 2024

Depuis le 1er janvier 2024, les entreprises doivent appliquer la nouvelle grille de classification.

Chaque entreprise doit recenser ses emplois et formaliser une fiche emploi contenant les activités principales.

La Convention Collective est consultable depuis votre espace en ligne Swile du CSE.

https://team.swile.co/organization/documents

Droits et Obligations

Règlement intérieur et règles internes

Règles et procédures internes

- Vous êtes tenu de respecter les procédures internes et les dispositions des différentes notes de services et instructions, orales ou écrites, en vigueur dans l'entreprise.
- Un panneau d'affichage se trouve à l'entrée de chaque établissement de l'entreprise.

Règlement intérieur

- Le règlement intérieur fixe les droits et obligations des salariés en matière de santé, de sécurité et de discipline applicables dans l'entreprise.
- Il est consultable sur les panneaux d'affichage de chaque établissement, sur la plateforme en ligne Swile du CSE, et disponible sur demande auprès des services administratifs et ressources humaines.

Temps et horaires de travail

Informations

Horaire hebdomadaire de travail

- Respecter les horaires de travail et temps de pause stipulés dans votre contrat de travail.
- Amplitude de travail :
 - 10 heures de travail par jour maximum.
 - 11 heures de repos consécutives entre deux prises de poste :
 - 48 heures de travail maximum par semaine.
 - 44 heures hebdomadaires de travail maximum sur 12 semaines glissantes.

- Forfait jours :
 - 12 heures de travail par jour maximum.
 - 12 heures de repos consécutives entre deux prises de poste.

Absences et retards

- Prévenir votre responsable dès que possible en cas de retard ou d’absence, y compris pour les prolongations.
- Justifier toute absence dans les 24 h (et transmettre un certificat médical sous 48 h en cas de maladie).
- Prévenir de votre date de reprise de travail estimée dès que vous en avez connaissance.

Journée de Solidarité

- La journée de solidarité est une journée de travail supplémentaire non rémunérée. Elle concerne l'ensemble des salariés.
- L'employeur définit les modalités d'accomplissement de cette journée, après consultation du Comité Social et Economique.

Télétravail

Charte Groupe Godet

L’évolution des technologies de communication à distance a ouvert des perspectives nouvelles en matière d’organisation professionnelle susceptibles de contribuer à l’amélioration de la Qualité de Vie au Travail (QVT) au travers des conditions de travail proprement dites et de la conciliation des temps de vie.

La Direction a souhaité expérimenter le télétravail sur une partie du temps de travail de certains collaborateurs. Cette première expérimentation ayant été perçu positivement, la Direction a souhaité conclure une charte visant à généraliser le télétravail sur une partie du temps de travail à l’ensemble du personnel éligible dans le prolongement d’une dynamique de modernisation de l’organisation professionnelle et d’amélioration de la qualité de vie au travail précédemment engagée.

Assurance

Vous devez fournir une attestation d’assurance couvrant le risque télétravail.

Télétravail

Charte Groupe Godet

Afin de répondre aux souhaits de flexibilité dans l'organisation du travail demandé par les collaborateurs, l'entreprise s'est dotée d'une charte télétravail qui contient les postes éligibles et les règles de fonctionnement.

Ce dispositif repose sur la confiance et la responsabilité des collaborateurs. Il peut être réversible à tout moment.

01

Communication

Maintenez le contact avec l'équipe.
Soyez présent aux réunions et opérationnel.
Partagez les informations, même à distance.
Restez disponible.

02

Sécurité

Adaptez votre logement.
Protégez les données et le matériel de l'entreprise.
Gérez votre charge de travail.
Signalez tout accident.

03

Discipline

Respectez vos horaires de travail et temps de repos.
Signalez toute incapacité de travail (maladie, tâches personnelles).
Ne changez pas de lieu de télétravail sans nous en informer.
Fournissez une attestation d'assurance couvrant le risque télétravail.

04

Difficulté

Baisse de productivité, sentiment d'isolement, etc,
parlez-en à votre responsable.

Groupe GODET

Congés

Informations

Congés

- 25 jours ouvrés de congés payés par an acquis du 1er juin au 31 mai.
- Demande de congés au moins 2 mois avant.
- Prise de congés : sauf accord de la Direction, les congés non pris au 31/05 sont perdus.
- Congé principal (4 premières semaines) : du 1er mai au 31 octobre.

Congés d'ancienneté

- 1 jour après 2 ans d'ancienneté.
- 2 jours à partir de 45 ans et 2 ans d'ancienneté.
- 3 jours pour les salariés de plus de 55 ans et 20 ans d'ancienneté.

- +1 jour pour les salariés en forfait jours ayant plus d'un an d'ancienneté.

Ces jours sont crédités sur la paie du mois de juin.

Ordre des départs

- Continuité de services.
- Possibilité de congés du conjoint ou partenaire lié par un PACS.
- Présence de personne handicapée ou en perte d'autonomie dans le foyer.
- Ancienneté dans l'entreprise.
- Activités autres employeurs.
- Demande tardive non prioritaire (moins d'un mois avant les congés effectifs).

Fermeture annuelle

Modalités par site

Roissy-en-France

- Fermeture estivale : semaine du 15 août
- Fermeture Fêtes de fin d'année : 1 semaine fin décembre / début janvier, à l'exception des services SAV + Showroom + Ressources Humaines

Selongey

- Fermeture estivale : semaine du 15 août
- Fermeture Fêtes de fin d'année : 1 semaine fin décembre / début janvier.

Saint-Ouen L'Aumône

- Fermeture estivale : 3 semaines en août
- Fermeture Fêtes de fin d'année : 1 semaine fin décembre / début janvier.

Fractionnement des congés :

Demande de l'entreprise de prendre 4 semaines entre le 1er mai et le 31 octobre dont 3 consécutives.
En cas de fractionnement du congé principal à l'initiative du salarié ou avec son accord, aucun congé supplémentaire de fractionnement n'est accordé (art 87 de la CCN).

En cas de demande de prise des 4 premières semaines de congés en dehors de la période du 1er mai au 31 octobre :

- 1 jour supplémentaire de congé pour 3 à 5 jours posés en dehors de la période
- 2 jours supplémentaires au-delà de 6 jours posées en dehors de la période

NB : Ces informations sont données à titre indicative. Seuls des congés validés peuvent être considérés comme définitifs.

Evènements de Famille

Congés exceptionnels pour évènements familiaux

Mariage/PACS	salarié	1 semaine calendaire
Mariage	enfant	1 jour ouvrable
Naissance ou adoption	enfant	3 jours ouvrables
Annonce de la survenue d'un handicap (2)	enfant	2 jours ouvrables
Enfant malade	enfant – de 16 ans à charge (dans la limite de 2 enfants)	3 jours/an, payés à 50 % (3) pour les seuls salariés justifiant de 1 an d'ancienneté
	enfant – de 1 an ou au moins 3 enfants – de 16 ans à charge	5 jours/an, dont 4 jours payés à 50 % (3) pour les seuls salariés justifiant de 1 an d'ancienneté

Décès	conjoint, partenaire de Pacs, concubin avec enfant à charge	5 jours calendaires (1)
	conjoint, partenaire PACS, concubin sans enfant à charge	3 jours ouvrables
	enfant âgé d'au moins 25 ans n'ayant pas d'enfant lui-même	5 jours ouvrables
	enfant âgé de moins de 25 ans, enfant (quel que soit son âge) étant lui-même parent, personne âgée de moins de 25 ans à la charge effective et permanente du salarié	7 jours ouvrés
	père, mère, beau-père, belle mère, frère ou sœur	3 jours ouvrables
	grand-parent, petit-enfant	1 jour calendaire
Deuil	décès d'un enfant âgé de moins de 25 ans ou d'une personne de moins de 25 ans à la charge effective et permanente du salarié	8 jours ouvrables

(1) *Jours non cumulables avec les jours prévus en cas de décès du conjoint, partenaire de PACS ou concubin par le code du travail.*
(2) *Ou d'une pathologie chronique ou d'un cancer.*
(3) *En % de la rémunération brute que le salarié aurait perçue s'il avait continué à travailler.*

Comité Social Economique

Le Comité Social et Economique (CSE) est l'instance de représentation du personnel dans l'entreprise.

Le CSE de l’entreprise dispose d’une plateforme en ligne sur le site Swile permettant à ces Elus de partager les informations utiles et les Procès Verbaux des réunions.

Ce partenariat donne également accès à de nombreux avantages et bons plans dédiés aux loisirs et voyages.

01

BDESE

La Base de Données Economique et Sociales de l’Entreprise (BDESE) rassemble les informations sur les grandes orientations économiques et sociales de l'entreprise.

02

Plan Egalite Femmes-Hommes

Le plan Egalité doit permettre d’assurer l’égalité en définissant les objectifs à atteindre et les moyens pour y parvenir. Les actions sont définies en corrélation avec le calcul de l’index de l’égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

03

Promotion Santé, Sécurité & Conditions de travail

Le CSE procède à la revue de l’analyse des risques professionnels, contribue à la promotion de la sécurité et la prévention des accidents du travail, et veille à la prévenance de tout acte de harcèlement moral, de harcèlement sexuel ou d’agissements sexistes.

04

Droit d’alerte et Gestion des conflits

Les membres du CSE bénéficient d'un droit d'alerte lui permettant de demander à l'employeur des précisions dans les situations liées au bien-être des salariés et à la santé économique de l’entreprise. Notre CSE a également mis en place une procédure de gestion et de résolution des conflits.

Groupe GODET

Membres Elus du CSE

Elus : rôles et attributions

Elus titulaires du CSE

Les élus titulaires sont les membres du CSE les plus importants, car ils disposent d'un droit de vote et d'heures de délégation. Ils doivent respecter le règlement intérieur du CSE, qui prévoit leurs missions au sein de l'instance. Le Comité dispose également d’élus suppléants.

Référent Harcèlement du CSE

Le référent en matière de lutte contre le harcèlement sexuel et les agissements sexistes est désigné parmi les membres du CSE : soit un élu titulaire, soit un élu suppléant, soit un représentant syndical au CSE.

Secrétaire et Trésorier du CSE

La désignation du secrétaire et du trésorier du CSE s’effectue lors de la première réunion qui suit les élections des membres du comité.
Ne peuvent se présenter au poste de secrétaire et de trésorier du CSE que les membres titulaires.

Gestion des Compétences

Entretiens individuels et professionnels

Entretien Individuel :

Il s'agit d'un moment d'échange entre un manager et son collaborateur visant à faire le point sur le travail accompli, à fixer des objectifs et à discuter des éventuels problèmes rencontrés dans la réalisation des missions.

Entretien Professionnel :

Tous les 2 ans, l'entretien professionnel est un rendez-vous obligatoire entre le salarié et le manager. C'est aussi une obligation lorsque le salarié revient de certains congés. Cet entretien est destiné à envisager les perspectives d'évolution professionnelle et les formations qui peuvent y contribuer.

Formations

L'entretien Professionnel doit obligatoirement comporter des informations relatives à la formation professionnelle.

Elles assurent que l'ensemble des dispositifs de formation soit connu et compris par les salariés.

- La période de réalisation des entretiens individuels et professionnels correspond au 1er trimestre de chaque nouvelle année civile.

Gestion des Compétences

Information sur les dispositifs de formation

- Plan de Développement des Compétences
- Compte Personnel de Formation (CPF) https://www.moncompteformation.gouv.fr/
- Bilan des Compétences
- Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) https://vae.gouv.fr/
- Conseil en Evolution Professionnelle (CEP) http://www.mon-cep.org/
- Plan de mobilités internes et de transition professionnelle
- Reconversion ou promotion par alternance (Pro-A)

Formations

Vous pouvez bénéficier durant votre carrière chez Groupe Godet de formations financées par l'employeur en fonction de vos besoins, des priorités de l'entreprise et des dispositifs légaux.

MySilae et DigiPoste

Digitalisation de votre gestion administrative

MySilae

- Vos bulletins de paie sont disponibles en ligne sur la plateforme sécurisée MySilae.
- L'application MySilae vous permet d'effectuer vos demandes d'absences. Vous pouvez y suivre votre compteur congés payés et RTT passé et à venir.
- L'application vous donne accès à votre agenda où vous y trouverez le récapitulatif de vos absences et celles à venir.

DigiPoste

- Dans le cadre de la dématérialisation de l'ensemble de vos documents administratifs et afin d'en faciliter la gestion, la société a mis en place votre coffre-numérique DigiPoste.
- Cette offre du Groupe La Poste, 100% française, vous permet d'avoir accès à votre coffre-fort numérique personnel et gratuit à vie.
- Il permet la réception de tous les documents RH et des bulletins de paie, ainsi que l'archivage de tout autre document personnel (carte d'identité, passeport, carte vitale, avis imposition, etc.).
- Vous avez la possibilité de refuser le DigiPoste.

Groupe GODET

Rémunération

Gratifications et Evolutions

Primes

L’entreprise a développé un système de primes et de commissions en accord avec la classification des emplois.

PVE

Le Partage de la Valeur de l’Entreprise se fait à travers l’accord d’intéressement. Cet accord doit être validé par la DDETS et l’URSSAF.

PEE

Le Plan Epargne Entreprise est un système d’épargne collectif permettant de se constituer un portefeuille de valeurs mobilières.

NAO

L'employeur a l'obligation de convoquer chaque année les organisations syndicales dans le cadre des Négociation Annuelles Obligatoires.

Avantages Sociaux

Dispositifs en place

Les avantages sociaux de l'entreprise représentent une forme de rémunération à destination des salariés.

Ces avantages viennent compléter le salaire et sont un ensemble de biens et de services offerts au personnel.

01

Mutuelle

La mutuelle est un complément des garanties de base de la Sécurité sociale apporté au salarié. Elle prend en charge tout ou partie de vos dépenses de santé. Elle peut bénéficier au conjoint et aux enfants du salarié.
Un bulletin d'affiliation et une notice contenant les prestations souscrites vous seront remis.

02

Prévoyance

L'entreprise fait bénéficier à ces salariés d'une couverture prévoyance contre les risques d'incapacité, d'invalidité et de décès.
Un bulletin d'affiliation et une notice contenant les prestations souscrites vous seront remis.

03

Tickets Cadeaux et Œuvres Sociales

Les chèques-cadeaux sont délivrés par le Comité Social et Economique de l'entreprise. Le montant est exonéré de cotisations de sécurité sociale.
Le CSE dispose d'un budget Œuvres Sociales. Il est reversé aux salariés à travers des activités sociales et culturelles.

Groupe GODET

Avantages Sociaux

Valeur des titres restaurants et fonctionnement

Principe

- L’entreprise fournis des titres-restaurant à ces salariés. Ils sont remis par l'employeur au salarié après l’établissement du bulletin de paie.
- Ils permettent de payer tout ou partie du prix d'un repas consommé au restaurant ou des achats alimentaires du lundi au samedi soir.
 - Chaque jour effectivement travaillé permet l’octroi d’un titre restaurant.
 - Valeur d’un titre : 8,50 €
 - Répartition du coût :
 - 60 % payé par l’employeur → 5,10 €
 - 40 % payé par le salarié → 3,40 €

Carte titres restaurants

- Vous recevez une carte restaurant au début du mois suivant le mois de votre arrivée.
- 5 cartes virtuelles disponibles avec l’application MyEdenred permettent d’être plusieurs à l’utiliser.
- Chaque début de mois, elle sera rechargée avec le montant correspondant à vos jours travaillés du mois précédent.
- 1 jour travaillé = 1 crédit de 8,50 € sur votre carte.
- Les jours d’absence (congés, maladie, etc.) ne génèrent pas de crédit.

Groupe GODET

Contacts Utiles

Ressources Humaines & Administratifs



Djamila SINI – Responsable des Ressources Humaines



Ludivine ROSIER – Assistante de Direction Selongey



Matthieu WETZEL – Directeur Administratif et Financier

Contacts Utiles

Elus du CSE, Référent QHSE et salariés SST

Elus titulaires du CSE

Secrétaire : Laure-Anne BONNEAU
Délégué Syndical : Christophe ROBERT
Elu titulaire : Maxime GARNIER

Trésorière : Dalila BENSIDHOUM
Référent Harcèlement : Bradley ZIDOR

Liliane SANTOS - Référente QHSE

Le référent Qualité, Hygiène, Sécurité et Environnement a la responsabilité de mettre en place pour les salariés des conditions de travail adaptées à un environnement professionnel donné.

Salariés SST

Les salariés formés à la Santé Sécurité au Travail ont pour missions de porter les premiers secours à toute victime d'un accident du travail, mais aussi de participer à la prévention des risques professionnels dans son entreprise.

GROUPE GODET

NOUS CONTACTER

01 45 91 96 91

groupe-godet.fr

info@godet.fr

305 rue de la Belle Etoile
95 700 Roissy-en-France

Idées complémentaires

Au livret d’accueil

Structure de cotisations de la mutuelle (isolé, famille) et les montants (qui ne sont pas dans la notice d’informations qui détaille uniquement les garanties)
Diapo services Malakoff
Diapo éco responsable.

Je suis plus mitigé pour la salle de sport : Dans les entreprises d’au moins 50 salariés disposant d’un CSE, ce dernier est seul compétent pour organiser les activités physiques et sportives au sein de l’entreprise. Est-ce que vous avez déclaré vos équipements à l’administration (Code du sport, article L.312-2) ? Avez-vous une attestation d’assurance spécifique ?